



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auch, le 9 juillet 2021

CATASTROPHES NATURELLES

Par arrêté interministériel du 21 juin 2021 publié au Journal Officiel du 9 juillet 2021, la commune de CASTILLON-DEBATS a été reconnue sinistrée pour des phénomènes d'inondations et de coulées de boue survenus en décembre 2020.

Les particuliers de cette commune, ayant subi des dommages susceptibles de bénéficier des dispositions de l'arrêté précité, disposent d'un délai de **10 jours francs, à compter de sa publication au Journal Officiel**, pour déclarer le sinistre à leur organisme assureur.

Service départemental de la
communication interministérielle
de l'Etat

Tél. 05.62.61.43.68
Portable. 06.34.31.26.98
Mél : pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

